

Commission : UNESCO

Question : Peut-on tout dire dans les médias et sur les réseaux ?

Auteur : Australie

Durant ces dernières années, à travers le monde, un courant nouveau s'est développé via les médias, et surtout les réseaux sociaux. Grâce à ces moyens d'informations, la population a accès à ces informations de manière rapide et facile. Ils peuvent s'informer via les médias de manière générale (journaux, télévision, ...) et aussi être informateur via les réseaux sociaux.

Avec les mouvements de manifestations, beaucoup d'évènements, d'informations ont été dites sur les réseaux, mais ces informations sont-elles bonnes à entendre ou à prendre ? En effet, dorénavant, comme tout le monde peut dire ce qu'ils veulent sur ces réseaux, et sur les médias également, il y a énormément d'infos qui circulent. Est-ce que tout est bon à dire sur les réseaux sociaux et les médias ?

En 2015, au moment de la caricature de Charlie Hebdo, l'Australie a décidé de censurer cette caricature, décision très contestée par les australiens, considérant cela comme une atteinte à la liberté d'expression.

Plus récemment, suite à une descente de police dans des locaux de journaux australien, ces mêmes journaux ont décidé de publier un autre journal, barré de noir pour dénoncer la censure en disant "si le gouvernement nous cache des choses, que nous cache-t-il ?".

L'Australie fait partie de "Freedom online coalition", elle s'engage à reconnaître les droits humains sur internet comme dans la vraie vie. De plus, un journaliste australien Julien ASSANGE a fondé en 2006 le site "Wikileaks", une organisation non gouvernementale dont l'objectif est de publier des documents confidentiels. Il a aidé en 2010 Chelsea MANNING à dévoiler les atrocités de guerre commises par l'armée américaine en Irak et en Afghanistan.

En 2019, Suite aux récents évènements violents qui ont été diffusés sur le territoire australien (attentat de Christchurch en Nouvelle Zélande), l'Australie a décidé de mettre en place une nouvelle législation qui prévoit, entre autres, d'instaurer des peines de prison et une forte amende aux plateformes comme Facebook, Twitter et YouTube, dans le cas où les contenus de ce type ne seraient pas rapidement supprimés, après leur mise en ligne. Plus précisément, le texte (appelé en anglais « Sharing of Abhorrent Violent Material Bill ») rend illégal le fait, pour un réseau social, de ne pas retirer les images « d'actes terroristes », de meurtres, de viols, de tortures et d'enlèvements, qui sont enregistrées et diffusées directement par l'auteur (ou les auteurs) des faits depuis le territoire australien. Plusieurs pays, dont la France, ont décidé d'instaurer des lois similaires sur leurs territoires. Pour autant, l'Australie n'instaure pas censure, elle limite seulement les propos haineux.

Toutefois, l'Australie constate que cette décision est loin d'être acceptée à l'unanimité, en effet, certaines personnes revendiquent la liberté d'expression, qui serait réduite avec cette loi. Car il suffit qu'un propos soit jugé un tant soit peu extrémiste ou "hors norme" pour qu'il soit retiré de la toile des réseaux sociaux.

L'Australie estime donc que tout doit être mesuré et "politiquement correct" pour être publié ou dit sur les médias et les réseaux sociaux.